

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°20231109-02

Présents (13) : Hélène BOULAS, Christine CAUSSE-LAMBERT, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Olivier ROCHAS, Maud SARMEO

Absents ayant donné pouvoir (2) : Alain TERRAIL (procuration à Pascal PEREZ), Catherine RISSOAN (procuration à Danielle JOLLAND)

Absents (8) : Sébastien CARRE, Bernard CROZAT (excusé), Christine FIGUET (excusée), Régis MARCEL (excusé), Amélie RAVEL (excusée), Sylvie ROUVIER (excusée), Laurent TERRAIL (excusé), Isabelle VATANT (excusée)

Secrétaire de séance : Maud SARMEO, assistée de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

OBJET : Finances locales – Demande de subvention au Département de la Drôme pour la réhabilitation du chemin de l'Oye

Vu le règlement d'aides aux territoires adopté par l'Assemblée départementale en date du 21 novembre 2022 et notamment le soutien aux projets structurants de voirie

Considérant le projet de renforcement de la voirie communale dénommée chemin de l'Oye faisant office de voie de contournement du centre bourg et de déviation poids-lourd.

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant

Dépenses (estimation)	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux de financement
Rabotage de la couche de roulement	40 000 €	Participation directe Département	215 000 €	50 %
Purge	20 000 €	Subvention opération de voirie unique du mandat	80 000 €	18,6 %
Couche de forme	30 000 €	Reste à charge pour la commune	135 000 €	31,4%
Imprégnation	210 000 €			
Accrochage	130 000 €			
Total	430 000 €		430 000 €	

Considérant que la commune peut solliciter une subvention à hauteur de 80 000 € auprès du Département correspondant à l'opération de voirie unique du mandat plafonnée à 400 000 € HT

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le

ID : 026-212602064-20231110-D231109_02-DE

510

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Drôme et de signer tous les actes se référant à ce dossier

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	13
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	15
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 10 novembre 2023

Le Maire
Olivier ROCHAS

Le Secrétaire de séance
Maud SARMEO


